



## Comptable indépendant demandant un cdi à temps partiel

Par **obelixlegaulois**, le **11/04/2011** à **08:56**

Bonjour,

Je suis installé en entreprise individuelle sans salarié depuis presque 10 ans et chaque année mon comptable (indépendant) effectue les démarches pour mon bilan.

Je viens de recevoir un courrier de sa part me demandant la signature d'un contrat CDI à temps partiel (il évoque des modifications en terme de ses conventions??)

.....  
Modele du contrat reçu:

Mr X engage M Y qui se déclare libre de tout engagement incompatible avec le présent contrat  
Mr Y occupera un emploi de Comptable au niveau E de la classification nationale des ETAM du bâtiment et s'occupera des opérations comptables de la société.

En rémunération de ses fonctions M Y percevra un salaire annuel brut de 300 pour 30 heures.  
etc..

.....  
Avant de voir avec lui j'aimerais connaître les conséquences que pourrais avoir ce type de contrat sur mon entreprise.

Le statut de mon entreprise va t'il passer à 1 salarié??

Vais avoir des charges (avant il s'agissait d'un prestataire) maintenant si je comprends bien il s'agira d'un employé??

Bref je comprends pas le pourquoi de cette démarche sachant que je veux rester sans

salarié..

Merci de votre aide

Par **sboulenger**, le **11/04/2011** à **16:37**

Bonjour,

Je suis moi-même comptable et je pense que cette personne vous demande de transformer la prestation en CDI car peut-être n'est-elle pas expert-comptable. En France, actuellement, il n'y a que les experts-comptables qui peuvent facturer des honoraires en comptabilité. Soit d'un autre point de vue un comptable ne peut être que salarié.

Cordialement,

Par **obelixlegaulois**, le **11/04/2011** à **19:41**

Merci de votre réponse

Effectivement cette personne n'est pas expert-comptable mais cela fait quand même presque 10 ans qu'elle procède comme ça.

Je voudrais juste savoir si cela ne va pas changer le statut de mon entreprise actuellement je travaille seul donc aucun salarié ce serait quand même le comble que mon comptable devienne mon salarié avec les obligations ou conséquences qu'entraînent un CDI

Merci d'avance pour les réponses